

Immobilier

# GESTION DES SINISTRES EN GESTION LOCATIVE ET EN COPROPRIETE



## En résumé

Apprenez à gérer efficacement les sinistres en gestion locative et en copropriété. Cette formation vous permet de maîtriser les conventions d'assurance, les responsabilités des acteurs et le traitement des principaux sinistres immobiliers.

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation : La copropriété expliquée aux négociateurs.](#)
- [Formation continue gestion locative immobilière adulte distanciel.](#)

### Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

### Effectif

De 4 à 12 stagiaires

### Tarif

300 € NET

### Code RNCP / RS

NA

### Référence

NA

## À qui s'adresse la formation ?

### Public

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

### Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.



## Objectifs

A l'issue de ce module, vous serez en capacité de :

- Identifier le contexte juridique et technique des sinistres pour en optimiser la gestion et sécuriser sa responsabilité.



## Programme

**Point sur la Déontologie et rappel de la réglementation de la profession**

#### **Les conventions d'assurance**

- La convention IRSI
- La convention CIDE COP

#### **Les différents sinistres et leur traitement**

- Le dégât des eaux
- L'incendie
- Le vandalisme
- Les autres sinistres

#### **Les assurances de responsabilités**

- La responsabilité du bailleur
- La responsabilité du locataire
- La responsabilité des tiers
- La responsabilité du syndic
- La responsabilité de la copropriété



## **Méthodes pédagogiques**

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

## **Moyens techniques**

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

## **Suivi d'action**

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.



## **Intervenants**

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation. Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



## **Évaluation**

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.